

RÉUNION DU 08 JUIN 2012

Le huit juin deux mille douze, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le vingt-neuf mai deux mille douze, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique DHORNE, Maire.

Etaient présents: Gilles LEROUX ; Francine DELPIERRE-DESPLANCHES; Jean-Paul MOLIN ; Anita CORON ; Francis ANDRIEU ; Michaël BOURSE ; Dominique HESDIN ; Michel BROTTTE ; Philippe BOYENVAL ; Laurence LESTIENNE ; Marcel LEVEQUE ; Christine LEMPEREUR ; Christiane CLAISSE.

Secrétaire de séance : Gilles LEROUX

Compte rendu affiché le : 15 juin 2012

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 AVRIL 2012.

M. MOLIN remarque que les termes (membres présents) "*ou représentés*" ont été oubliés dans la délibération votant le Budget Primitif 2012.

☛ Compte-rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.

II - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SIER SUD AMIENS.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la démission de M. André BURGER en date du 1^{er} avril 2012. Celui-ci était délégué titulaire de la commune auprès du SIER Sud Amiens, il faut donc le remplacer.

Monsieur le Maire propose la candidature de M. Francis ANDRIEU et demande si d'autres personnes sont intéressées. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le Conseil Municipal élit à l'unanimité M. Francis ANDRIEU en tant que délégué titulaire de la commune auprès du SIER Sud Amiens.

III - DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SIER SUD AMIENS.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que M. Francis ANDRIEU était délégué suppléant de la commune auprès du SIER Sud Amiens. Comme il vient d'être nommé délégué titulaire, il faut donc un nouveau suppléant.

Monsieur le Maire propose la candidature de M. Jean-Paul MOLIN et demande si d'autres personnes sont intéressées. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le Conseil Municipal élit à l'unanimité M. Jean-Paul MOLIN en tant que délégué suppléant de la commune auprès du SIER Sud Amiens.

IV - DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SIVOM DE BOVES.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la démission de M. André BURGER en date du 1^{er} avril 2012. Celui-ci était délégué suppléant de la commune auprès du SIVOM du Canton de Boves, il faut donc le remplacer.

Monsieur le Maire propose la candidature de M. Jean-Paul MOLIN et demande si d'autres personnes sont intéressées. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le Conseil Municipal élit à l'unanimité M. Jean-Paul MOLIN en tant que délégué suppléant de la commune auprès du SIVOM du Canton de Boves.

Arrivée de Madame LESTIENNE.

V - TRAVAUX AU N°39 DE LA RUE DE PARIS SUITE A LA SERVITUDE DE VUE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 2004/36 du 02/07/2004 à savoir que la partie de la parcelle comprise entre la limite d'emprise et la façade de la construction principale est inscrite en emplacement réservé pour la mise en valeur du pôle puits/église/mare. L'aménagement de la clôture de la parcelle donnerait la possibilité de révéler l'ensemble du flanc nord de l'église. Les travaux pris en charge par la commune sont listés dans cette délibération.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'entreprendre les travaux et notamment démontage du mur existant et création d'un muret surmonté d'une grille, conformément au devis de Monsieur Gilles PARIS pour un montant maximum de 4 234.16€ HT, soit 5 064.06€ TTC ainsi que le déplacement de l'appareillage électrique concerné par ces travaux.

En raison du budget contraint de la commune, le Conseil Municipal ne donne pas son accord pour entreprendre ces travaux (par 10 voix contre, 1 abstention et 3 voix pour).

VI - QUESTIONS DIVERSES.

1/ Courrier du président du SIER Sud Amiens.

Conformément au Schéma de Coopération Intercommunale du département de la Somme, le SIER du Sud Amiens va être dissous et la Fédération Départementale d'Energie de la Somme va être transformée en SIVOM à la Carte.

Par ailleurs, le transfert de la compétence Maîtrise de la demande en énergie permettra aux communes qui le souhaitent de s'adresser à la FDE80 et son service MDE-ENR qui a pour mission d'établir des diagnostics sur les bâtiments communaux et l'éclairage public afin d'aider les communes à réaliser des économies d'énergie.

2/ Rapport d'activité Amiens Métropole 2010.

Le rapport d'activité 2010 est à disposition en mairie.

3/ Exposition Amiens 2030.

L'exposition Amiens 2030 sera à Hébecourt du 18 /09 au 24 ou 25/09/12.

Un vernissage aura lieu.

4/ Recensement 2013.

Le prochain recensement de population est prévu en janvier 2013.

M. le Maire a désigné Mme DESPOIS comme coordonateur communal.

5/ Projet d'extension crèche.

Une réunion des sept maires, membres du SIVU du Sud Amiénois, chargé de la gestion de la crèche intercommunale, a été organisée le 15 mars 2012 par Mme DELPIERRE-DESPLANCHES, présidente, pour leur exposer le projet d'extension de la crèche ayant pour objectif d'augmenter la surface disponible pour les enfants et l'amélioration des conditions d'accueil.

Cette extension implique la création de quatre places supplémentaires justifiée par une liste d'attente importante qui ne peut être satisfaite (actuellement 12 demandes en attente).

Mme DELPIERRE-DESPLANCHES a également présenté le plan de financement en vue de monter le dossier de demande de subvention au titre du "Plan National Crèche" qui sera soumis à la CAF de la Somme dès juillet prochain. Il s'agit là d'une réelle opportunité financière car le plan national crèche prend fin en 2012.

Le projet ne doit pas dépasser le plafond fixé à 286 500€ HT. Cette enveloppe respectée, resteraient finalement à la charge du SIVU 22 920€ plus un prêt à taux zéro de 17 190€ à honorer.

Messieurs les maires ont été soucieux de l'éventuelle répercussion sur les contributions communales. Mme DELPIERRE-DESPLANCHES a convenu de bloquer les contributions communales à leur niveau actuel pendant 3 ans.

Cette extension permettrait de repenser le fonctionnement de la crèche qui, à l'origine, avait été conçue pour 20 enfants (26 actuellement). Un pôle dédié aux bébés serait créé ainsi qu'un pôle technique près de la cuisine (lingerie-réserve-entretien).

M. BROTTTE souligne que l'enveloppe financière doit couvrir l'ensemble des travaux de l'extension (y compris les obligations légales liées aux travaux) mais aussi les équipements internes, la rémunération de l'architecte, l'achat d'un terrain à la commune d'Hébécourt pour la création d'un parking du côté de la résidence Anthelme.

Mme DELPIERRE-DESPLANCHES indique que la CAF verserait les subventions au fur et à mesure des factures et qu'un emprunt à court terme avoisinant les 3% pourrait régler le problème de récupération de la TVA au bout d'un an.

Elle espère une remise des clés au 1^{er} janvier 2014.

M. MOLIN soulève la question du personnel.

Mme DELPIERRE-DESPLANCHES indique qu'elle a prévu avec la CAF, un budget de fonctionnement dans lequel sont incluses 26 heures en plus.

Un agent, actuellement en cours de VAE pour obtenir le diplôme d'auxiliaire de puériculture, passerait de 27 à 35 heures. Cela rééquilibrerait l'équipe encadrante.

Une personne en contrat aidé serait embauchée également.

M. le Maire indique que la commune doit réfléchir aux conséquences de cette extension. Une zone sera inscrite au PLU en cours d'élaboration pour un parking et son accès.

6/ Information ALSH 2012.

M. LEROUX explique que le Syndicat Scolaire, lors du vote de son budget primitif et devant des prévisions de dépenses importantes sans recettes compensatoires (charges de personnels en maladie, 30000€ budgétés pour un procès en instance, ...) a dû décider, à l'unanimité des trois communes adhérentes, de suspendre sa participation au Centre Aéré organisé par la commune de Saint-Sauflieu, soit 14 000€.

Cette décision ne vaut que pour cette année 2012 car l'année prochaine, le Syndicat Scolaire va pouvoir intégrer les crédits restants du budget "Transport" ce qu'il n'avait pas eu le droit de faire auparavant.

M. MOLIN remarque que le problème aurait dû être discuté au sein du Conseil Municipal pour trouver une solution qui ne pénalise pas les enfants.

Il souligne que si ce problème avait été connu avant les votes des budgets, la commune aurait pu ne pas demander que sa contribution soit réduite et ainsi peut-être pérenniser la participation au Centre Aéré.

Il ne comprend pas la décision des délégués de la commune car il estime que le Syndicat Scolaire a la mission d'organiser le centre aéré et que cette mission ne sera pas remplie.

M. LEROUX, Mme DELPIERRE-DESPLANCHES et M. BOYENVAL (délégués de la commune auprès du SISCO) lui répondent que cette décision n'a pas été facile à prendre mais qu'ils n'avaient pas d'autres choix possible.

Quant à l'intérêt d'en discuter auparavant au sein du Conseil Municipal, ils reconnaissent que l'information aurait dû être donnée avant sa distribution dans les villages mais qu'ils ont reçu la délégation de celui-ci pour prendre les décisions en ses lieux et places.

Quel serait l'intérêt de cette délégation autrement ?

M. le Maire ajoute que c'est là toute la difficulté de représenter la commune.

M. LEROUX reprend la parole pour dire son étonnement quant aux remarques de M. MOLIN sur le SISCO, remarques plutôt malvenues venant d'un ancien délégué ayant récemment démissionné.

Il signale également que le Conseil Municipal de Rumigny a désigné trois nouveaux délégués et que Mme Marie ADT a pris la deuxième vice-présidence du SISCO.

7/ Arrêté du 22/05/2012 temps partiel agent d'entretien.

Pour raisons personnelles, M. GRAGLIA a demandé à bénéficier d'un temps partiel à 60%. M. le Maire a pris un arrêté dans ce sens à compter du 1^{er} juin 2012.

M. le Maire et M. MOLIN, adjoint délégué au personnel, espèrent réaliser des économies budgétaires.

8/ Lettre du président d'Amiens Métropole du 21/05/2012.

M. le Président d'Amiens Métropole a acté le transfert des pouvoirs de police des maires de la métropole en matière d'assainissement et de gestion des déchets ménagers mais pas en matière de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage.

9/ Etude technique d'assainissement Rumigny-Hébécourt-Saint-Sauflieu.

M. le Maire donne un compte-rendu de cette étude qui donne un coût à charge d'environ 10 millions d'euros pour Amiens Métropole.

Il rappelle au Conseil Municipal qu'une parcelle (cadastrée ZH n°29, sous le cimetière) avait été gardée en réserve foncière pour y construire une éventuelle station d'épuration.

Etant donné que ce terrain n'est pas compatible avec un assainissement Rumigny-Hébécourt-Saint-Sauflieu, M. le Maire propose au Conseil Municipal de mener une réflexion sur son devenir.

10/ Visite d'inspection Hygiène et Sécurité.

Une visite d'inspection de l'A.C.F.I. (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection), Mme LAFORGE (convention passée avec le Centre de Gestion qui assure ce service suite à l'obligation de nommer un A.C.F.I. selon le décret 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail) a eu lieu le 12 mars 2012 avec M. MOLIN et Mme DESPOIS, A.C.M.O. (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité). Lecture est faite de ses observations.

Il manque quelques registres spécifiques et autres documents de sécurité, qui seront bientôt élaborés mais dans l'ensemble elle est satisfaite de ses visites dans les différents bâtiments communaux. Au niveau de l'atelier communal, elle signale qu'entreposer la friteuse et le jeu de grenouille du Comité des Fêtes dans la pièce réservée aux produits phytosanitaires est interdit.

M. HESDIN, Président du Comité des Fêtes leur a trouvé un autre lieu de stockage. Il en a été de même pour une petite maison d'enfants appartenant à la crèche et qui y est retournée.

Elle préconise également l'achat d'une armoire spéciale produits phytosanitaires.

11/ Briquettes de parement à la salle communale.

M. MOLIN indique qu'il a reçu à plusieurs reprises les experts (de l'assurance communale et de l'entreprise Peter Marcel).

La réfection de l'ensemble des briquettes a finalement été décidée par les experts et sera réalisée par l'entreprise Peter Marcel pour environ 25000€ de travaux.

En attendant, les employés communaux ont nettoyé et fait tomber les briquettes qui présentaient un danger.

12/ Défibrillateur.

La commune a fait l'acquisition du défibrillateur pour lequel les membres du CCAS ont organisé une tombola. M. le Maire les en remercie. Déduction faite de la recette de cette tombola, des dons et des subventions obtenues par M. JARDÉ sur la réserve parlementaire, cet achat aura coûté 46.37€ à la commune.

13/ Arrêt de projet du SCOT.

Le projet du SCOT a été arrêté le 20 avril dernier. Il est à disposition en mairie. Il devra être intégré au PLU de la commune dès sa validation.

14/ Commission PLU.

Le PLU est presque finalisé. Le 28 juin est organisée une réunion avec les personnes publiques associées. Après, il y aura une réunion publique de présentation. Ensuite, le Conseil Municipal arrêtera le projet.

Mme LEFEBVRE d'EspaceUrba va faire un document de synthèse sur les orientations d'aménagement et de programmation qui sera distribué aux membres du Conseil Municipal.

Séance levée à 21h00.

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

M. DHORNE	M. LEROUX	Mme DELPIERRE- DESPLANCHES	M. MOLIN	Mme CORON
M. ANDRIEU	M. BOURSE	M. BURGER	M. HESDIN	M. BROTTÉ
M. BOYENVAL	Mme LESTIENNE	M. LEVEQUE	Mme CLAISSE	Mme LEMPEREUR